

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 mai 2018

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle, MONNIN Antoine.

Absents excusés : BERHAULT Jacques (procuration donnée à GREUSARD Liliane)
PONTHUS Nathalie (procuration donnée à GRASSA Martine)

Lecture des délibérations du dernier Conseil Municipal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le poste de secrétaire de mairie d'Alexandra Salvi. Accord à l'unanimité

1. Poste de secrétaire de Mairie d'Alexandra Salvi

Mme la Maire expose au conseil municipal que le contrat signé avec Alexandra Salvi est arrivé à expiration le 30 avril 2018. Il y aurait lieu de refaire un nouveau contrat du 1^{er} mai 2018 au 31 Juillet 2018 sur la base de 5h, le poste principal de secrétaire étant vacant actuellement.

2. Convention avec le Pays du Haut Doubs concernant les cee (certificat à économie d'énergie)

Mme La Maire Donne lecture de la convention d'habilitation entre le syndicat mixte du pays du Haut Doubs et la commune, objet cité ci-dessous :

L'objet de la présente convention concerne le soutien à la réalisation de travaux d'amélioration énergétique du patrimoine communal ou intercommunal d'éclairage et bâtiments publics, dans le cadre desquels le Regroupeur assurera une mission de collecte groupée des CEE et de valorisation financière des CEE correspondants pour le compte des collectivités maîtres d'ouvrage. A ce titre le Regroupeur attire l'attention des membres du TEPCV sur les dispositions relatives au non cumul et à la non double valorisation.

La collecte groupée et la gestion des CEE est réalisée dans le cadre du programme « Économies d'énergie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte », dispositif spécifique dont bénéficient les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte. Le TEPCV a été labellisé par le Ministère de l'Ecologie le 27 février 2017.

Les travaux devront être réalisés et les factures certifiées payées avant le 31 décembre 2018. La convention prendra effet jusqu'au 30 juin 2019, période supplémentaire prévue pour avoir le temps de solder tous les dossiers, soit une échéance de la convention au 30 juin 2019.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité.

3. Transfert de la compétence GEMAPI à la CCA 800 :

Suite à plusieurs réunions et la réunion communautaire CCA du mois de décembre 2017 nous avons été informé que la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) deviendrait une compétence obligatoire des Communautés de Communes au 1^{ER} janvier 2018. Pour finaliser cette décision il est besoin que chaque commune prenne une délibération .Accord à l'unanimité.

4. Nomination d'une personne pour la CLECT (commission locale de l'évaluation des charges transférées) à la CCA 800 :

Dans le cadre des transferts de compétences en cours et futurs, il est nécessaire d'évaluer comment seront transférées les charges en relation avec ces compétences. La communauté de communes demande à ce qu'une personne par commune fasse partie de cette commission

Le Conseil ,à l'unanimité ,accepte la candidature de Mde la Maire

5. Choix de l'entreprise suite à la réception de devis pour travaux eau et Assainissement rue des tours

Deux entreprises ont envoyé leur devis c'est l'entreprise Goguely, moins disante qui est retenue.

6. Décision modificative concernant le budget eau :

Pour équilibrer le manque de crédits sur le budget de l'eau, il y a lieu de prendre une délibération de modifications budgétaires. Accord à l'unanimité.

Augmentation du compte 1391: + 970 €

Diminution du compte 2156 : - 970 €

POINTS A VOIR

Amo : Mde la Maire reprendra contact avec le département pour la suite à donner à ce dossier et demandera à inscrire dans le cadre de l'action C@p 25

COURRIERS DIVERS

LA JOURNEE A LA FERME du 5 août 2018 sera organisée cette année sur le GAEC MONNIN les jeunes agriculteurs demandent à la Commune d'offrir le vin d'honneur :accord

TOPOGRAPHIE : Suite à un prévisionnel permis de construire rue de l'Eglise, Mr Prevalet Alain (topographe) propose à la Commune de remettre les limites de propriétés commune/habitation en règle avec les limites définies au remembrement. A voir avec le futur propriétaire et dossier à suivre

ETS PRETRE / nous informe qu'au 11 NOVEMBRE 2018 ,toutes les cloches de France sonneront à 11 heures pendant 11 minutes et proposent leur service

SITE INTERNET proposition pour inscrire la Salle des Fêtes sur ce site : refus

ENEDIS / COMPTEURS LINKY informe la commune au même titre que les habitants qu'ils seront posés dans l'année. Pas de retour négatifs. Rappel : beaucoup de Communes ayant voulu s'y opposer ont été déboutées par les préfectures et leur délibérations annulées.

SOCIETE FCB / : propose ses services pour l'isolation des combles à 1 EURO pour certains foyers, et crédits d'impôts pour d'autres , les chiffres et les conditions sont dans un dossier en mairie pour consultation.

BANQUE ALIMENTAIRE DE FRANCHE COMTE : demande de subvention : refus

BILLY FUMEY : résident de Crouzet s'est spécialisé dans les langues anciennes et propose une double signalisation « entrée du village » avec Villeneuve en patois : refus

PARCELLE 19 GRANDE RUE : Les propriétaires informent la Commune que la solution de leur racheter une partie de parcelle afin de déplacer la servitude de la conduite d'eau de ruissellement ne leur convient pas et seraient plutôt intéressés par le rachat par la Commune de leur parcelle . réponse négative quant au rachat mais il nous faut sortir de cette impasse. DOSSIER à suivre...

QUESTIONS DIVERSES

Route de la vierge : Madame la maire informe le conseil de la demande de Mr Daloz Didier quant au goudronnage d'une petite surface communale devant son muret : refus

FETES DES MERES / Date prévisionnelle /VENDREDI 15 JUIN 2018

A VILLENEUVE D'AMONT, le 25 mai 2018
Mme la Maire,